

Maîtrise d'ouvrage



3 bis Allée des Hauts du Bois de GRANCEY  
21380 MESSIGNY ET VANTOUX  
06 14 48 41 52 www.4S.fr

Département de la Côte d'Or  
Commune de VANDENESSE-EN-AUXOIS

Lotissement  
"La Petite Ville"

Plan de composition

Date	Indice	Conçu par	Vérifié par	Observations
02.2021	1	VD	HMo	Document original
Dossier : d04631		Responsable du projet : HMo		

Echelle : 1/500

c:\file\production\logroupe\404631 vandenesse-en-auxois - 4s immo - p\urbanisme\pa\404631\_pa\_2.dwg



SELARL MORNAND - JANIN - SCHENIRER - PIERRE  
Géomètres Experts Associés  
4, Avenue de la Découverte - 21000 DIJON  
Téléphone : 03 80 74 11 99  
E-mail : contact@mjsp.fr  
Internet : https://mjsp.fr

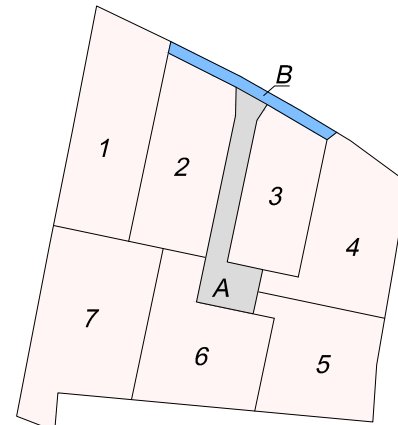


Simon RODOT  
ARCHITECTE S.P.A. U.  
67 bis, rue de Marseille - 69007 LYON  
Téléphone : 04 72 71 78 52 - Télécopie : 04 72 71 79 69  
E-mail : simon.rodot@wanadoo.fr

PA4

Demande de Permis d'Aménager

Répartition de l'utilisation des espaces:  
Contenance cadastrale de l'opération = 8 515 m<sup>2</sup> environ



- Espace A Voirie privée commune aux lots 2 à 6  
488 m<sup>2</sup> environ
- Espace B Voirie à rétrocéder à la Commune  
168 m<sup>2</sup> environ
- Lots 1 à 7 Lots destinés à la construction  
7 859 m<sup>2</sup> environ

NOTA: Les cotes et surfaces ne seront définitives qu'après bornage amiable et contradictoire du périmètre

- Périmètre opération
- Mur de soutènement
- Ecran végétal à planter par les acquéreurs
- Espace planté
- Stationnements en enrobé
- Accès au lot interdit
- Accès imposé
- Zone non-construcible à conserver en espace vert
- Arbre de haute tige à planter par l'acquéreur de chaque lot, emplacement au choix dans la zone non-construcible selon le nombre suivant :
  - Lots 1, 2 et 7 : 3 arbres minimum
  - Lot 3 : 2 arbres minimum
  - Lots 4 et 6 : 1 arbre minimum

Système de coordonnées planimétriques rattaché au système RGF 93 zone 6 (CC 47)  
Système altimétrique rattaché au Nivellement Général de la France (système IGN 69)  
au moyen du système GPS (réseau TERIA)

Aucune recherche n'a été effectuée concernant la présence de réseaux enterrés  
Seuls les éléments visibles ont été relevés lors du levé topographique.

NOTA:  
Les limites indiquées sur ce plan sont issues de l'application graphique du parcellaire cadastral. Elles ne seront définitives, ainsi que la surface, qu'après une procédure de bornage amiable et contradictoire du périmètre

